



## MOOC « Les clés de la laïcité – Le rôle des collectivités territoriales »

### LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA LAÏCITÉ (1946-2015)

En réaction au régime de Vichy, qui s'était distingué par son antisémitisme et sa collusion avec une large frange de l'épiscopat, les constitutions de 1946 et 1958 proclament le caractère laïque de la République et réaffirment la liberté de conscience. L'État conforte la liberté d'enseigner, en accordant des subventions aux établissements privés sous contrat (lois de 1951 et 1959). En 1984, le gouvernement socialiste tente de mettre en place un système éducatif laïque et unifié intégrant l'enseignement privé. Devant la colère de la rue, ce projet est abandonné. Un siècle après les lois Ferry, l'École continue à cristalliser les débats autour de la laïcité.

C'est de nouveau le cas en 1989, quand éclate la polémique consécutive à l'exclusion de trois élèves voilées dans un collège de Creil (Oise). Le Conseil d'État estime que le port du voile est compatible avec la laïcité et une circulaire invite les chefs d'établissement à statuer au cas par cas. D'autres « affaires du voile » poussent le président de la République, Jacques Chirac, à mettre en place en 2003 une commission « sur l'application du principe de laïcité dans la République. » Des vingt-six propositions de la commission Stasi, une seule est finalement retenue : l'interdiction de la manifestation ostensible d'une appartenance religieuse par le port de signes ou de tenues à l'école (loi du 15 mars 2004). Six ans plus tard, la loi du 11 octobre 2010 proscrit la dissimulation du visage dans l'espace public sur le double fondement de l'ordre public et des « exigences fondamentales du vivre-ensemble. » Ces questions continuent à faire débat, avec par exemple l'affaire Baby-Loup, qui défraie la chronique entre 2008 et 2014, suite au licenciement d'une salariée de crèche pour port du voile.

Depuis plus de deux siècles, la question de la séparation entre le religieux et le politique n'a cessé de diviser la France. Aujourd'hui, les débats sur la laïcité se polarisent autour de l'islam, traduisant à la fois la visibilité grandissante de cette religion en France et l'inquiétude qu'elle suscite.

Comme en 1905, le débat fait rage entre les partisans d'une laïcité libérale et les partisans d'une laïcité restrictive, qui souhaitent limiter la liberté de manifester sa religion. Il semble plus que jamais nécessaire de retrouver l'esprit d'apaisement et de compromis qui a présidé à la loi de 1905.